

### Article 31 du Règlement

La semaine dernière, les Albertains ont appris qu'à cause de la fusion des peines, un détenu en libération conditionnelle qui commet un nouveau délit voit sa nouvelle peine ajoutée à l'ancienne aux fins de la libération conditionnelle. On tient compte de la peine purgée pour le premier délit pour accorder la liberté conditionnelle pour le second.

L'auteur d'un viol condamné à 15 ans de prison à Edmonton sera admissible à la libération conditionnelle seulement au bout de 18 mois. S'il avait commis un autre délit après la fin de sa liberté conditionnelle il n'aurait pas pu être admissible à celle-ci avant l'an 2000.

Nous devons veiller à ce que le système judiciaire se conforme à son but déclaré et aux attentes des Canadiens. Dans le cas de délinquants ayant commis des crimes violents, il faut supprimer la fusion des peines aux fins de la libération conditionnelle.

\* \* \*

### LE NOUVEL AN IRANIEN

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, le 21 mars, qui est le premier jour du printemps pour les Canadiens, est célébré par les Iraniens dans le monde entier comme leur jour de l'an, ou Noruz, qui veut dire jour nouveau. Le début de l'année persane l'arrivée du printemps et le renouveau de la vie sur la terre sont célébrés sans interruption depuis plus de 2 500 ans.

L'Iran, l'ancienne Perse, a l'une des civilisations les plus anciennes du monde. Cependant, les événements politiques récents dans ce pays ont poussé de nombreux Iraniens à quitter leur pays et à s'établir dans le monde entier, notamment au Canada où nous avons beaucoup profité de leur riche patrimoine de traditions, de valeurs et d'idéaux.

Les députés souhaitent bon Noruz à tous les Canadiens d'origine iranienne. Nous nous réjouissons non seulement de leur contribution ou de leur célébration de cette époque de renouveau, mais aussi de leur contribution à la mosaïque culturelle nationale du Canada et à notre mode de vie.

\* \* \*

### L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

**M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk):** Monsieur le Président, certains députés de l'opposition venant de la région de Windsor n'ont trouvé qu'à redire à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis depuis son entrée en vigueur. Je voudrais parler de certains projets importants mis sur pied dans leur région qui, selon les sociétés qui y participent, tiennent en grande partie à l'accroissement des échanges commerciaux entre le Ca-

nada et les États-Unis depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, et devraient connaître une expansion encore plus forte avec l'ALÉNA.

Des travaux ont été faits sur le pont Ambassador. Ces travaux ont coûté 25 millions de dollars pour la partie située du côté canadien, et 75 millions de dollars pour celle située du côté américain. On prévoit dépenser 28 millions de dollars pour remettre en état l'intérieur du tunnel reliant Detroit et Windsor, et 25 millions de dollars pour remettre à neuf son accès du côté canadien. On consacre actuellement 38 millions de dollars à l'élargissement du tunnel ferroviaire CN-CP, tandis qu'on prévoit consacrer, en 1995, 100 millions de dollars à l'agrandissement du pont Blue Water, à Sarnia, et à l'aménagement d'un nouveau tunnel ferroviaire reliant Sarnia et Port Huron pour le CN.

Il est ici question d'investir plus de 290 millions de dollars dans l'infrastructure commerciale du Canada, dans la région de Windsor-Sarnia. Les députés voudraient peut-être parler des emplois que ces investissements créent et vont créer au Canada.

\* \* \*

### LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

**M. Tom Wappel (Scarborough—Ouest):** Monsieur le Président, les nominations à la Commission nationale des libérations conditionnelles faites récemment par le premier ministre pour des considérations politiques n'ont rien ajouté, au contraire, au niveau de compétences des commissaires. En fait, le pourcentage de commissaires possédant des antécédents professionnels en matière de justice pénale a considérablement baissé. De 85 p. 100 en 1977, il est aujourd'hui de 40 p. 100.

Les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles prennent des décisions lourdes de conséquences tous les jours et, pour cela, ils doivent avoir une bonne compréhension de la justice pénale. Sans ces connaissances, leurs décisions peuvent faire courir des risques inutiles aux Canadiens.

Comme le Comité permanent de la justice et du solliciteur général le déclarait dans le rapport Daubney en 1988:

La Commission est à l'image de ses commissaires. Si les personnes qui sont nommées commissaires ne possèdent ni la compétence ni l'expérience requises, elles ne pourront manifester l'efficacité voulue en prenant leurs décisions.

• (1415)

Je demande au premier ministre et au solliciteur général de réexaminer le processus de nomination afin de faire passer la sécurité des Canadiens en premier au lieu de donner, en guise d'adieu, des sommes mirobolantes aux amis du Parti conservateur.